



RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Atelier sur l'internalisation des données des flux transfrontaliers du CILSS dans les bases du commerce extérieur des Etats Membres de la CEDEAO/UEMOA et la mise en place du Comité de Pilotage du Programme d'Appui à la Régularisation du Commerce Informel de la CEDEAO (PARCI).

Abidjan, Côte d'Ivoire le 24 Avril 2019

Lieu : Hôtel Belle Côte

I- INTRODUCTION

1. Les Directeurs Généraux des Instituts Nationaux de Statistiques (INS) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et leurs experts en charge des statistiques du commerce extérieur, les experts de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS) se sont réunis le 24 Avril 2019, à l'Hôtel Belle Côte à Abidjan, Côte d'Ivoire. L'atelier porte sur l'internalisation des données des flux transfrontaliers informels du CILSS dans les bases du commerce extérieur des Etats Membres de la CEDEAO/UEMOA et la mise en place du Comité de Pilotage du Programme d'Appui à la Régularisation du Commerce Informel de la CEDEAO (PARCI).
2. Outre les Experts issus des trois Institutions, ont également pris part à cette rencontre, le Commissaire chargé du Commerce, des Douanes et de la Libre circulation de la CEDEAO, le Secrétaire Exécutif du CILSS, le Directeur Général de l'Institut du Sahel du CILSS, la Banque Africaine de Développement, le Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'USAID, le Projet Trade Facilitation West Africa (TFWA), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), la Banque mondiale, et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) et la Banque Africaine de Développement, ProDAF-FIDA Niger.
3. La liste complète des participants est jointe en annexe à ce rapport.
4. Ce rapport rend compte des travaux de la deuxième journée de l'atelier, consacrée à la validation et l'adoption des travaux des experts techniques par les instances Directeurs Généraux des INS et la mise en place des organes de pilotage du PARCI-1.

II- INTRODUCTION DES DEBATS

5. Le Chargé de Programme PARCI a rappelé aux participants les travaux effectués la veille et l'ordre du jour : la validation du rapport des experts et la mise en place des organes de pilotage du PARCI.
6. A la suite de l'introduction du Chargé de Programme PARCI, le Directeur Général de l'INS de la Cote d'Ivoire a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a formulé le vœu que les travaux se passent dans de bonnes conditions et que tout le monde puisse participer pleinement.

III- RESULTATS DES TRAVAUX

7. A la suite de la présentation du rapport des experts par la représentante du Directeur général de l'Office National des Statistiques du Nigeria, les Directeurs Généraux ont fait un certain nombre d'observations quant au contenu :

- a. Préciser tous les sigles et abréviations à leur première occurrence ;
- b. Faire ressortir les résumés des différentes présentations faites par les experts, avant de mentionner le contenu des échanges ;
- c. Reformuler toutes les recommandations faites par les Experts sous forme d'action concrètes dont les résultats sont mesurables ;
- d. Préciser quelles recommandations s'adressent à quelle structure ou institution : CILSS, INS, CEDEAO etc.
- e. Faire refléter de façon fidèle les échanges intervenus lors des travaux (en particulier les recommandations 'g' et 'h'), sans omission ni ajout ;
- f. Préciser à qui s'adresse la feuille de route (Etats membres, CEDEAO, INS, CILSS, etc.) ;
- g. Mettre en place le Comité de Pilotage et les autres organes du PARCI-1 dans la Feuille de Route ;
- h. Etablir un plan d'actions au-delà de la feuille de route s'avère nécessaire ainsi que les coûts induits ;
- i. Réfléchir à l'implication des Etats dans les mécanismes de financement des actions présentes dans la Feuille de Route, au-delà des bailleurs extérieurs, afin que le mécanisme soit pérenne ;
- j. Préciser la nature et la composition du mécanisme indépendant de validation des données ;
- k. Hiérarchiser les activités de façon prioritaire afin de refléter la logique du projet ;
- l. Organiser le dossier du projet et se rapprocher de la Banque Mondiale qui pourra faire le plaidoyer auprès des Etats Membres dans le cadre de ses activités d'appui budgétaire.

IV. SYNTHÈSE DES GRANDES LIGNES DU PARCI

8. Le chargé du Programme PARCI a présenté les grandes lignes du PARCI. Après avoir donné l'historique du projet, il a présenté d'abord l'objectif général du programme qui est de contribuer à l'accroissement des échanges intra régionaux dans le cadre de la construction du marché commun et de la réduction de la pauvreté dans l'espace CEDEAO. L'objectif spécifique est de mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes afin de valoriser le dynamisme des acteurs du secteur informel commercial et de réguler de manière adéquate ses pratiques.
9. Les principaux résultats attendus du PARCI sont : (i) des informations fiables et actualisées sur le commerce informel sont disponibles ; (ii) les capacités institutionnelles des parties prenantes du commerce informel et leur participation à la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques relatives au développement du commerce intra- régional sont renforcées ; (iii) des réformes indispensables à l'élimination des obstacles au développement du commerce formel sont engagées ; (iv) des mesures incitatives sont mises en place pour faciliter la migration des acteurs du secteur informel vers le secteur formel.
10. Chaque résultat attendu est pris en charge à travers une composante, elle-même décomposée en sous composantes au sein desquelles se structurent les activités du PARCI.
11. Le Chargé de Programme a rappelé que le PARCI n'a pas la prétention de régulariser le commerce informel mais de le réguler. Il a enfin précisé que l'internalisation des données collectées par le CILSS dans les bases des données statistiques nationales et régionales est une partie intégrante de la composante 1 du PARCI, relative à l'amélioration du système d'information statistique de la région. A cet effet le Comité de Pilotage du PARCI-1 est l'instance décisionnelle pour l'orientation et la supervision du processus d'internalisation des données CILSS dans les bases des données nationales et régionales.
12. Après l'exposé sur le PARCI, les participants ont salué le fait que la collecte des données informelles du commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques entre en droite ligne de l'axe n°1 du PARCI et exprimé leurs préoccupations. Il s'agit des critères d'éligibilité des membres du comité national de pilotage du PARCI et de la stratégie de mobilisation des ressources. Le Chargé de Programme PARCI a précisé qu'à l'origine de la conception du programme que chaque Etats membres devraient créer sa cellule nationale de PARCI ou donner les attributions de la cellule nationale du PARCI à une structure nationale déjà existante en matière de commerce.

V. ACTE DE MISE EN PLACE DU COMITE DE PILOTAGE DU PARCI- 1

13. Concernant l'arrangement institutionnel en vue de la formalisation pour l'intégration des données informelles du commerce transfrontalier collectées par le CILSS dans les bases de données nationales et régionale des Statistiques du Commerce International des Marchandises, les Directeurs Généraux des INS ont adopté la création du Comité de Pilotage du PARCI-1 et son Secrétariat Technique.
14. **Le Comité de Pilotage du PARCI-1** est composé des DG des INS des Etats membres avec le Secrétaire Exécutif du CILSS. Cette instance a le pouvoir décisionnel. Le Comité de Pilotage pourrait s'associer tous autres membres en tant qu'observateurs au besoin au même titre que les Départements techniques de la CEDEAO et de l'UEMOA en charge du Commerce dans leurs rôles de coordination et d'harmonisation.
15. **Le Secrétariat Technique** est l'organe opérationnel de mise en œuvre des activités du PARCI-1. La collecte des données informelles du commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ainsi que la mise en œuvre d'autres activités de facilitation commerciale, de plaidoyer et de renforcement des capacités relèvent dudit Secrétariat. Le Secrétariat technique est composé des experts techniques qui travaillent déjà sur ce dossier au niveau du CILSS, CEDEAO, UEMOA. Ces organisations auront à déterminer leurs experts par échanges de courriers avant le 30 juin 2019.

III- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

16. A la suite des échanges, et au regard des conclusions des experts, les Directeurs Généraux ont formulé les recommandations suivantes :

A l'attention des Instituts Nationaux des Statistiques (INS)

- a) Adopter la méthodologie et les techniques récentes de collecte, du dispositif CILSS.

A l'attention de la CEDEAO/UEMOA

- b) Formaliser la mise en place du Comité de Pilotage du PARCI-1, qui serait le cadre institutionnel régional, permettant d'orienter et de superviser la poursuite de cette collaboration CILSS/CEDEAO/UEMOA/INS, dans le cadre de l'internalisation des données collectées par le CILSS ;
- c) Désigner les membres du Secrétariat Technique du PARCI-1 qui aura la charge de la gestion quotidienne de l'ensemble du processus.

A l'attention du CILSS

- d) assurer une meilleure communication et une synergie entre les OIG régionales, les INS et les organisations socioprofessionnelles ;
- e) assurer le suivi de la feuille de route triennale, assortie des activités prioritaires, que le Comité de Pilotage de PARCI-1 aura à approuver ;
- f) étendre la couverture géographique aux pays des bassins Est et Ouest de l'espace CILSS/CEDEAO/UEMOA, de même que la couverture de produits supplémentaires ;
- g) aligner toutes les tables de références CILSS vers les tables harmonisées de la CEDEAO/UEMOA ;
- h) arrimer l'unicité de la clé d'identification des transactions sur celles des INS afin d'éviter la duplication de l'enregistrement de ces mêmes transactions ;
- i) veiller à appliquer toute la rigueur de la méthodologie afin d'éviter les doublons ;
- j) former toutes les parties prenantes à la méthodologie et aux outils électroniques ;
- k) rendre disponible tous les documents techniques en Portugais ;
- l) respecter la confidentialité des données individuelles ;
- m) documenter (description complète) de la base de données du CILSS.

17. Les Directeurs des INS ont adopté la Feuille de Route amendée suivante :

N°	Activités	Responsable	Associé	2019	2020	2021	2022
01	Mettre en place un mécanisme indépendant de vérification et de validation des données	IFPRI INS	CILSS UEMOA CEDEAO Organisations faïtières	X	X	X	X
02	Etendre la couverture des produits et standardiser la codification douanière	CILSS INS	UEMOA CEDEAO Organisations faïtières	X	X	X	X
03	Impliquer les INS dans les activités de vérification de validation	CILSS	UEMOA CEDEAO Organisations faïtières	X	X	X	X
04	Conduire des activités de renforcement des capacités des organisations faïtières avec les INS	CILSS	UEMOA CEDEAO	X	X	X	X
05	Conduire des activités de plaidoyer pour la levée des barrières au commerce transfrontalier	Organisations faïtières CILSS	UEMOA CEDEAO INS	X	X	X	X
06	Poursuivre les améliorations de la plateforme électronique (Web, Android Mobile, Espace privé, Espace public)	CILSS Organisations faïtières	UEMOA CEDEAO INS	X	X	X	X
07	Former les INS à la plateforme électronique, formation élargie aux Experts techniques de la Douane (SYDONIA, GCnet, GAINDE, SYDAM, SIGMAT, etc.)	CILSS Organisations faïtières	UEMOA CEDEAO INS	X	X	X	X
08	Appuyer et accompagner des organisations faïtières à se concerter pour la facilitation commerciale, fluidifier le convoyage des camions et la signature de MoU Multipartite pour la mobilisation de ressources financières internes	CILSS CEDEAO	UEMOA INS	X	X	X	X
09	Rechercher des financements pour la collecte des données de	CILSS CEDEAO	Organisations faïtières UEMOA	X	X	X	X

	flux transfrontaliers et la facilitation commerciale auprès de l'USAID		INS				
10	Intégrer le projet ICBT de UNECA/AFRIMEXBANK dans le dispositif régional Afrique de l'Ouest	CEDEAO CILSS	INS UEMOA IFPRI Organisations faïtières	X	X	X	X
11	Mettre en place l'Association Ouest Africaine du Commerce Transfrontalier des produits Alimentaires, Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques – AOTAH	Organisations faïtières CILSS	UEMOA CEDEAO INS	X			
12	Installer le Secrétariat Technique du PARCI-1 en Afrique de l'Ouest et trouver l'ancrage institutionnel	CEDEAO UEMOA CILSS	Organisations faïtières INS	X			
13	Réaliser une étude (interne) régionale d'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources financières internes des organisations socioprofessionnelles privées membres de AOTAH / WACTAF	CILSS	Organisations faïtières CEDEAO UEMOA INS	X			
14	Etendre la couverture géographique des corridors en collaboration avec les INS	CILSS	UEMOA CEDEAO IFPRI Organisations faïtières		X	X	X
15	Réaliser tous les trois ans une enquête terrain pour actualiser la cartographie complète des corridors, des produits et des moyens de transport du commerce transfrontalier en vue de l'extension du dispositif de suivi des flux et les barrières au commerce	CILSS INS Organisations faïtières	UEMOA CEDEAO IFPRI		X		X
16	Formuler un projet à long terme de recherche de financement pour le renforcement, la valorisation et la pérennisation du	CILSS UEMOA CEDEAO	INS IFPRI Organisations faïtières		X		

	dispositif de suivi des flux et des barrières au commerce						
17	Elaborer et conduire avec l'IFPRI un programme de recherche pour mesurer l'effet des barrières au commerce	IFPRI	INS CILSS UEMOA CEDEAO Organisations faitières		X		
18	Réaliser une étude et proposer des réformes pour harmoniser des procédures de commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en vue de l'élimination des obstacles au développement du commerce formel	CEDEAO	Organisations faitières CILSS UEMOA INS		X		
19	Créer une plateforme régionale des Associations/Organisations des acteurs du commerce informel	CEDEAO CILSS	Organisations faitières UEMOA INS		X		
20	Organiser un atelier de validation de la stratégie de mobilisation des ressources financières internes des organisations socioprofessionnelles privées	CILSS CEDEAO	Organisations faitières UEMOA INS		X		
21	Rechercher des financements pour la collecte des données de flux transfrontaliers et la facilitation commerciale auprès de Multi-Donors Trade Facilitation West Africa (TFWA) Programme (UE, USAID, Banque Mondiale), de West Africa Agricultural Transformation Programme (Banque Mondiale)	CILSS CEDEAO UEMOA	Organisations faitières UEMOA INS		X	X	X
22	Organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour les activités de suivi du commerce intra-régional, des entraves au commerce,	CEDEAO UEMOA CILSS	INS IFPRI Organisations faitières		X		

	le plaidoyer et la facilitation commerciale.						
23	Rechercher des financements pour la collecte des données de flux transfrontaliers et la facilitation commerciale par la CEDEAO et de l'UEMOA	CEDEAO UEMOA CILSS	INS IFPRI Organisations faitières			X	X
24	Rechercher des financements pour la collecte des données de flux transfrontaliers et la facilitation commerciale auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest	CEDEAO UEMOA CILSS	INS IFPRI Organisations faitières	X	X	X	X

VI. CEREMONIE DE CLOTURE

18. Le Directeur de l'Institut National du Sahel, le Secrétaire Exécutif du CILSS, la Représentante du Directeur de l'INS de la République Fédérale du Nigeria et le Représentant du Commissaire de la CEDEAO en charge du Commerce, ont salué la maturité des débats, la qualité de l'expertise et la contribution effective de tous les participants qui ont permis d'atteindre les objectifs de cet atelier. Ils ont en outre, remercié le Gouvernement ainsi que le peuple de Côte d'Ivoire pour l'accueil et les facilités mises à leur disposition ayant permis le succès de l'atelier avant de souhaiter bon retour à tous les participants.

Fait à Abidjan le, 24 avril 2019.

Djimé ADOUM, PhD

Monsieur Tei KONZI

**Secrétaire Exécutif du
CILSS**

**Commissaire CEDEAO
Commerce, Douanes &
Libre circulation**